

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-sept mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 13
Membres présent.e.s : 8
Votant.e.s : 12

Date de la convocation : 23 mars 2018

PRESENT.E.S : Daniel Huet, Marie Autret, Christian Hamon, Claude Jagoury, Yann Grandvallet, François Rabillard, Karine Racapé, et Yann Yhuel

ABSENTS EXCUSE.E.S : Yolande Cheval (pouvoir à Christian Hamon), Stéphanie Lemaux (pouvoir à Marie Autret), Rémi Fontaine (pouvoir à Daniel Huet), Marc Leblanc (pouvoir à Yann Grandvallet), Laëtitia Sourget.

Yann Yhuel a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été publique

CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

Un point a été ajouté en informations diverses : Le remplacement de Delphine PELÉ au sein du CCAS.

Préambule du maire.

Rappel de la démarche de préparation des budgets.

Comme chaque année

- Un CM qui nous a permis d'étudier les CA 2017. Il est important avant de parler des BP de bien reprendre les budgets réalisés.
- Nous avons fait appel ensuite à un bureau d'étude pour réaliser une étude prospective comme en 2017. Plusieurs rdv entre Lucie et le maire ont eu lieu.
- 2 bureaux ont été consacrés à la préparation des budgets
- Une réunion de travail avec le bureau d'étude et tous les conseillers municipaux a eu lieu pour présenter différentes hypothèses.
- Un CM a eu lieu pour finaliser les budgets qui sont présentés ce soir.
- Une réunion de travail avec le receveur, Lucie et le maire a eu lieu ainsi que de nombreux échanges
- Plusieurs banques ont été consultées pour les emprunts et une banque étudiée différentes solutions possibles en terme d'emprunt.

Rappel du contexte

Un petit rappel historique. La commune s'est engagée dans un projet de développement et notamment dans une volonté d'accueillir de nouveaux habitants, pour des raisons simples : accueil de jeunes couples, des enfants qui permet aussi le maintien de l'école. Ex du lotissement du petit moulin.

Depuis quelques années, la population augmente, il y a de plus en plus de touristes, des commerces qui s'installent durablement, des animations sur la commune...

Du côté des projets (mairie, hameau, café), ils ont tous été validés par le conseil municipal. Nous avons obtenu un maximum de subventions.

Nous sommes donc dans une démarche de développement de la commune. Il est vrai que les projets arrivent un peu en même temps, mais nous sommes à un moment crucial qui va venir marquer l'évolution de la commune.

Nous sommes bien dans le programme que nous avons arrêté ensemble lors des dernières élections.

Il faut avoir conscience que nous engageons la commune dans de nouveaux investissements et qui vont peser ces trois prochaines années. Mais nous devons les faire si nous voulons que la commune accueille de nouveaux habitants.

Face aux investissements importants et à l'augmentation de la dette de la commune, des choix sont à faire : réduire les dépenses de fonctionnement, faire moins d'entretien du patrimoine pendant 2/3 ans, mais ne pas s'y tromper il faudra rattraper le retard.

Par ailleurs, il faudra vendre les terrains pour accueillir de nouveaux habitants.

Dans ce contexte, nous avons aussi toujours des questions en suspens, le contentieux du restaurant, la dotation de solidarité cible que nous ne sommes pas sûr d'avoir.

Mais nous sommes aussi en attente de la vente du restaurant.

Nous avons vu la banque ce matin et revu en détail les emprunts que nous sollicitons. Avant fin avril nous connaîtrons exactement les conditions d'emprunts.

Autre information l'augmentation de la taxe foncière bâtie.

C'est dans ce contexte général que les budgets ont été préparés.

Présentation des comptes administratifs 2017 par le receveur :

Pour le budget principal, les charges réelles de fonctionnement ont diminuées.

L'autofinancement net en 2016 était de 5 966€ et en 2017 il est de 107 610€ soit 136€ par habitant. Cet autofinancement sert à financer les investissements.

Dette : Un capital restant dû de 582 239€ au 31/12/2017 soit 735€ par habitant.

Un fonds de roulement qui est positif en 2017 avec un résultat cumulé de 198 111€.

Budget assainissement : Ce budget s'auto équilibre. Transfert à la communauté de communes en 2020.

Budget lotissement ouest (hameau du placis) : voir si l'emprunt de 350 000€ doit être réalisé sur 15 ans ou 20 ans. Quand tous les terrains seront vendus, le reste de l'emprunt sera transféré sur le budget de la commune.

La situation financière de la commune est saine aujourd'hui.

DELIBERATIONS

2018-03-12- Budget général de la commune : Vote du compte de gestion 2017

Monsieur Le maire, présente le compte de gestion 2017 de la commune, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2017 de la commune.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	449 431.21 €		
	RECETTES	613 103.58 €	EXCEDENT	+ 163 672.37 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	165 381.60 €		
	RECETTES	219 369.13 €	EXCEDENT	+ 53 987.53 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-13- Budget général Commune : Vote du compte administratif 2017

Monsieur Le maire, présente les chapitres du compte administratif 2017 de la commune et informe l'assemblée délibérante du résultat excédentaire de la section de fonctionnement : **+ 163 672.37 €** et du résultat excédentaire de la section d'investissement au 31.12.2017 de **+ 34 438.51 €**.

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Marie Autret, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT doit délibérer sur le compte administratif présenté ci-après :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	449 431.21 €		
	RECETTES	613 103.58 €	EXCEDENT	+ 163 672.37 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	165 381.60 €		
	RECETTES	219 369.13 €	EXCEDENT	+ 53 987.53 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (9 Pour, 3 Contre : Yann Yhuel, François Rabillard et Claude Jagoury) valide le compte le compte administratif de 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-14- Budget Assainissement : Vote du compte de gestion 2017

Monsieur Le maire présente le compte de gestion 2017 de l'assainissement, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2017 de l'assainissement.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	19 818.51 €		
	RECETTES	25 471.17 €	EXCEDENT	+ 5 652.66 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	21 078.99 €		
	RECETTES	8 562.00 €	DEFICIT-	12 516.99 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-15- Budget Assainissement : Vote du compte administratif 2017

Monsieur Le maire, présente les chapitres du compte administratif 2017 de l'assainissement et informe l'assemblée délibérante du résultat excédentaire de la section de fonctionnement : **+ 5 652.66 €** et du résultat déficitaire de la section d'investissement au 31.12.2017 : **- 12 516.99 €**

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Marie Autret, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT doit délibérer sur le compte administratif présenté ci-après :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	19 818.51 €		
	RECETTES	25 471.17 €	EXCEDENT	+ 5 652.66 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	21 078.99 €		
	RECETTES	8 562.00 €	DEFICIT-	12 516.99 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (10 Pour, 2 Contre : Yann Yhuel et François Rabillard) valide le compte le compte administratif de 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-16- Budget Lotissement Ouest : Vote du compte de gestion 2017

Monsieur Le maire, présente le compte de gestion 2017 du lotissement ouest, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2017 du lotissement ouest.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	109 272.07 €	
	RECETTES	82 366.50 €	DEFICIT : - 26 905.57€
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	79 453.50 €	
	RECETTES	51 822.45 €	DEFICIT : - 27 631.05€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-17- Budget Lotissement Ouest : Vote du compte administratif 2017

Monsieur Le maire, présente les chapitres du compte administratif 2017 du lotissement ouest et informe l'assemblée délibérante du résultat déficitaire de la section de fonctionnement : - **26 905.57€** et du résultat déficitaire de la section d'investissement au 31.12.2017 de - **27 631.05€**.

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Marie Autret, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT doit délibérer sur le compte administratif présenté ci-après :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	109 272.07 €	
	RECETTES	82 366.50 €	DEFICIT : - 26 905.57€
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	79 453.50 €	
	RECETTES	51 822.45 €	DEFICIT : - 27 631.05€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (8 Pour, 3 Contre : Karine Racapé, Yann Yhuel et François Rabillard, 1 abstention : Claude Jagoury) valide le compte le compte administratif de 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-18- Budget Lotissement Charrières 2 : Vote du compte de gestion 2017

Monsieur Le maire, présente le compte de gestion 2017 du lotissement charrières 2, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2016 du lotissement charrières 2.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	44 804.35 €	
	RECETTES	25 853.16 €	DEFICIT : - 18 951.19€
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	3 001.50 €	
	RECETTES	7 721.33 €	EXCEDENT : 4 719.83€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-19- Budget Lotissement Charrières 2 : Vote du compte administratif 2017

Monsieur Le maire, présente les chapitres du compte administratif 2017 du lotissement charrières 2 et informe l'assemblée délibérante du résultat déficitaire de la section de fonctionnement : - **18 951.19€** et du résultat excédentaire de la section d'investissement au 31.12.2017 de **4 719.83 €**.

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Marie Autret, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT doit délibérer sur le compte administratif présenté ci-après :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	44 804.35 €	
-----------------------	----------	-------------	--

	RECETTES	25 853.16 €	DEFICIT : - 18 951.19€
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	3 001.50 €	
	RECETTES	7 721.33 €	EXCEDENT : 4 719.83€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (9 Pour, 3 abstentions : Claude Jagoury, Yann Yhuel et François Rabillard) valide le compte le compte administratif de 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-20- Budget Commerce : Café : Vote du compte de gestion 2017

Monsieur Le maire, présente le compte de gestion 2017 du commerce : café, du comptable public présentant les mêmes caractéristiques que le compte administratif 2017 du commerce : café.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	0.48 €	
	RECETTES	0.00 €	DEFICIT : - 0.48€
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	115 237.48 €	
	RECETTES	60 692.18 €	DEFICIT : - 54 545.30€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-21- Budget Commerce : Café: Vote du compte administratif 2017

Monsieur Le maire, présente les chapitres du compte administratif 2017 du commerce : café et informe l'assemblée délibérante du résultat déficitaire de la section de fonctionnement : - **0.48€** et du résultat déficitaire de la section d'investissement au 31.12.2017 de - **54 545.30€**.

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Marie Autret, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT doit délibérer sur le compte administratif présenté ci-après :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES	0.48 €	
	RECETTES	0.00 €	DEFICIT : - 0.48€
<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES	115 237.48 €	
	RECETTES	60 692.18 €	DEFICIT : - 54 545.30€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (8 Pour, 3 Contre : Claude Jagoury, Yann Yhuel et François Rabillard et 1 abstention : Karine Racapé) valide le compte le compte administratif de 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-22- Budget général Commune : affectation du résultat de 2017

Vu l'approbation du compte administratif 2017,
Vu l'approbation du compte de gestion 2017,
Conformément à la réglementation en vigueur,

Monsieur le Maire rappelle :

- le résultat de fonctionnement **cumulé** du budget de la commune qui s'élève à + **163 672.37 €**
 - le résultat **cumulé** de l'investissement qui s'élève à : + **34 438.51€**
- détaillé comme suit : résultat 2017 : 53 987.53€
résultat 2016 : - 19 549.02€

Et propose les affectations suivantes :

L'excédent de fonctionnement sera affecté comme suit :

133 672.37€ au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement- recettes du BP 2018.

30 000.00€ au compte R1068 «excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement –recettes du BP 2018.

Pour information, l'excédent d'investissement sera affecté comme suit :

34 438.51€ au compte R001 « excédent d'investissement reporté » en section d'investissement –recettes du BP 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (9 Pour, 2 Contre : Yann Yhuel et François Rabillard et 1 abstention : Claude Jagoury) valide l'affectation de résultat de 2017 du budget général de la commune telle que présentée ci-dessus.

2018-03-23- Budget assainissement : affectation du résultat de 2017

Vu l'approbation du compte administratif 2017,
Vu l'approbation du compte de gestion 2017,
Conformément à la réglementation en vigueur,

Monsieur le Maire rappelle :

-le résultat de fonctionnement **cumulé** du budget assainissement qui s'élève à **+ 6 536.41€**

-le résultat **cumulé** de l'investissement qui s'élève à : **- 7 962.37€**

détaillé comme suit : résultat 2017 : -12 516.99€

résultat 2016 : 4 554.62€

Et propose les affectations suivantes :

L'excédent de fonctionnement sera affecté comme suit :

6 536.41€ au compte R1068 «excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement –recettes du BP 2018.

Pour information, le déficit d'investissement sera affecté comme suit :

7 962.37€ au compte D001 « déficit d'investissement reporté » en section d'investissement –dépenses du BP 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation de résultat de 2017 du budget assainissement de la commune telle que présentée ci-dessus.

2018-03-24- Budget général Commune : Vote du budget primitif de 2018

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif de 2018 de la commune et demande à l'assemblée de délibérer.

Section de fonctionnement :	Dépenses :	680 105.00€
	Recettes :	680 105.00€

Section d'investissement :	Dépenses :	723 207.00€
	Recettes :	723 207.00€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (8 Pour, 3 Contre : Claude Jagoury, Yann Yhuel et François Rabillard, 1 abstention : Karine Racapé) valide le budget primitif de 2018 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-25- Budget Assainissement : Vote du budget primitif de 2018

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif de 2018 de l'assainissement et demande à l'assemblée de délibérer.

Section de fonctionnement :	Dépenses :	20 670.00€
	Recettes :	20 670.00€

Section d'investissement :	Dépenses :	26 769.21€
	Recettes :	26 769.21€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (10 Pour, 2 Contre : Yann Yhuel et François Rabillard) valide le budget primitif du budget assainissement de 2018 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-26- Budget Lotissement Ouest : Vote du budget primitif de 2018

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif de 2018 du lotissement Ouest et demande à l'assemblée de délibérer.

Section de fonctionnement :	Dépenses :	563 771.38 €
	Recettes :	563 771.38 €

Section d'investissement :	Dépenses :	561 342.44 €
	Recettes :	561 342.44 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (8 Pour, 2 Contre : Yann Yhuel et François Rabillard et 2 abstentions : Karine Racapé et Claude Jagoury) valide le budget primitif du budget lotissement ouest de 2018 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-27- Budget Lotissement Charrières 2 : Vote du budget primitif de 2018

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif de 2018 du lotissement Charrières 2 et demande à l'assemblée de délibérer.

Section de fonctionnement :	Dépenses :	21 954.69 €
	Recettes :	21 954.69 €

Section d'investissement :	Dépenses :	3 001.50 €
	Recettes :	3 001.50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (9 Pour et 3 abstentions : Yann Yhuel, François Rabillard et Claude Jagoury) valide le budget primitif du budget lotissement charrières 2 de 2018 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-28- Budget commerce : café : Vote du budget primitif de 2018

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif de 2018 du commerce : café et demande à l'assemblée de délibérer.

Section de fonctionnement :	Dépenses :	2.48 €
	Recettes :	2.48 €

Section d'investissement :	Dépenses :	159 545.30 €
	Recettes :	159 545.30 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (8 Pour, 3 Contre : Claude Jagoury, Yann Yhuel et François Rabillard, 1 abstention : Karine Racapé) valide le budget primitif du commerce : café de 2018 tel que présenté ci-dessus.

La délibération sur le remplacement de Delphine PELÉ au sein de la mission locale a été reportée au prochain conseil municipal.

La délibération concernant l'affectation de résultat 2017 pour le budget commerce café a été retirée car elle n'a pas lieu d'être prise car les résultats sont déficitaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Mairie : lancement de la consultation auprès des entreprises le 27 mars 2018.

CCAS : Marie Autret a demandé un.e élu.e serait intéressé.e pour faire parti.e du CCAS

Calendrier prévisionnel des réunions :

28/03 : matinée de nettoyage au cimetière – **infos aux habitants** et l'après-midi nettoyage du terrain du hameau

31/03 : chasse à l'œuf à 15h à la salle du chaperon rouge

1^{er}/04 : vide grenier à la salle du chaperon rouge

6/04 : repas communal à 19h au restaurant Les Mégalithes

19/04 : bureau municipal à 18h

Questions diverses

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire, lève la séance à 21h30.